



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Centre Communal Action Sociale de

Séance du 31/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 13	
Présents : 11	
Nombre de suffrages : 11	<u>Etaient présents :</u> Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre
<u>Date de convocation</u> 24/03/2025	<u>Procuration(s) :</u>
<u>Date d'affichage</u> 24/03/2025	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> Mme PORTE COURTIAL Nathalie
<u>VOTE :</u> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. LAFUMAT René

Numéro interne de l'acte : 2025-05

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU COEUR"

Madame la vice-présidente expose :

La commune a été sollicitée par l'association "Les restaurants du cœur" (relais de VALENCE) afin d'obtenir une aide financière pour l'année 2025.

Localement, l'association a accompagné 9000 personnes lors de la précédente campagne, représentant plus de 1,3 millions de repas distribués gratuitement.

Au-delà de l'aide alimentaire, l'association mène également des actions d'inclusion sociale au service des personnes : ateliers de français, vestiaires, accès aux droits, micro crédit, aide au départ en vacances, aide au retour à l'emploi.....

Madame la vice-présidente propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 100€ à cette association pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association "Les restaurants du cœur" (relais de VALENCE).

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget 2025 du CCAS.

Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

